

BON À SAVOIR

Le vaccin est efficace quelques jours après la vaccination car l'organisme a besoin de ce temps pour former ses anticorps.

Il est donc préférable de se faire vacciner dès réception du vaccin, d'autant plus que les épidémies de grippe démarrent brutalement.

Par ailleurs, il est recommandé de se faire vacciner contre la grippe chaque année car la protection du vaccin n'est pas définitive (entre 6 et 12 mois).

DES GESTES SIMPLES POUR LIMITER LE RISQUE DE CONTAGION

La grippe se transmet principalement par les mains et les postillons (toux, éternuements...).

Voici quelques conseils pour éviter au maximum les risques de transmission :

- **se laver les mains** (à l'eau et au savon, à défaut avec du gel hydro alcoolique) : ce geste est à répéter **plusieurs fois dans la journée** pour éviter la diffusion des germes ;
- **se couvrir la bouche** dès que l'on tousse ou que l'on éternue ;
- **utiliser des mouchoirs en papier**, à jeter après utilisation.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ SUR INTERNET

Vous pouvez bénéficier d'un accès personnalisé et sécurisé à votre « Carnet de santé » depuis le site internet www.rsi.fr/ma-sante.

Vous y trouverez vos données personnelles de prévention et de dépistage :

- les invitations aux programmes de prévention et calendrier des consultations ;
- les rappels des vaccins pour tous les membres de la famille ;
- un onglet spécifique pour le suivi des personnes diabétiques de type 2 ;
- ...et bien plus !

Comment y accéder ?

Si vous êtes artisan ou commerçant, rendez-vous sur www.rsi.fr > Mon compte
Sinon, rendez-vous directement sur www.rsi.fr/ma-sante

Vous êtes artisan ou commerçant, le RSI est votre interlocuteur social unique pour toute votre protection sociale personnelle obligatoire.

Vous exercez une profession libérale, le RSI gère votre assurance maladie-maternité.

VOTRE CAISSE



LA GRIPPE N'EST PAS UN PAS GROS RHUME



VRAIES RÉPONSES POUR IDÉES FAUSSES

POUR VOUS FAIRE VACCINER C'EST SIMPLE

1. Vous remettez à votre médecin le bon de prise en charge du vaccin. Il le remplit pour vous prescrire le vaccin.
2. Vous présentez le bon de prise en charge à votre pharmacien pour récupérer le vaccin.
3. Vous vous faites vacciner par votre médecin traitant ou une infirmière.

Pour vous, le RSI prend en charge le vaccin à 100 %

En tant que chef d'entreprise, n'oubliez pas que la santé de votre entreprise dépend de la vôtre !

Vous avez des questions ? Un doute ?
Parlez-en avec votre médecin.

Pour en savoir plus :
www.rsi.fr/vaccin-grippe

→ La grippe ce n'est pas grave

FAUX

La grippe est une infection virale contagieuse. Ses effets peuvent être graves. Chaque année, la grippe tue.

→ Le vaccin contre la grippe, ce n'est que pour les personnes âgées

FAUX

En effet, la grippe est particulièrement dangereuse pour les personnes de plus de 65 ans du fait de complications telles que les infections pulmonaires. Toutefois, le vaccin est aussi recommandé pour les enfants et les adultes atteints de maladies chroniques (maladies cardiaques, asthme, diabète...), car la grippe, en plus de ses effets habituels, risque d'aggraver leur pathologie.

→ Le vaccin contre la grippe est dangereux pour la femme enceinte et son bébé

FAUX

Au contraire. La femme enceinte a un risque accru de complications pulmonaires et cardiaques si elle contracte la grippe au 2^e ou 3^e trimestre de la grossesse. Le vaccin permet d'éviter un risque d'hospitalisation et des traitements lourds. De plus, les anticorps maternels fabriqués lors de la vaccination traversent le placenta et protègent le bébé jusqu'à ses six mois.

→ Le vaccin c'est plus dangereux que la grippe

FAUX

Non. Les complications de la grippe sont bien plus graves que les éventuels effets secondaires du vaccin (douleur au point d'injection, fièvre...). De plus, les vaccins utilisés en France ne contiennent pas d'adjuvant.

→ Le vaccin peut donner la grippe

FAUX

Le virus présent dans le vaccin est inactif. On ne peut donc pas attraper la grippe à cause du vaccin. La stimulation des anticorps peut générer un « syndrome grippal », à savoir de légers symptômes de la grippe qui ne durent pas longtemps... et qui ne sont pas la grippe !

→ La grippe ça se soigne avec des antibiotiques

FAUX

Les antibiotiques sont totalement inutiles pour traiter la grippe. Par ailleurs, s'il est possible de soigner la grippe elle-même, il n'est pas toujours possible de soigner ses complications qui peuvent être sérieuses ; d'autant que l'organisme est très affaibli. Sans compter les risques de contagion pour votre entourage. En ce qui concerne la grippe, comme dans beaucoup d'autres domaines, mieux vaut prévenir que guérir !